

Bourse et banque de france

Par **fcna94**, le **21/11/2014** à **15:29**

Bonjour, voilà ma question.

En 2009, j'ai ouvert un compte de bourse en ligne avec la possibilité d'un effet de levier 5 au SRD.

En 2010, je déposais un dossier de surendettement a la banque de France. Accepte par un juge en 2011.

En 2011, mon courtier en bourse en ligne me supprimait l'effet de levier 5 suite à des incidents sur ma n compte.

En 2012, je redemandais l'effet de levier 5 à mon courtier, qui accepta alors que j'étais fiché à la banque de France comme surendetté.

Depuis j'ai perdu beaucoup d'argent aussi je voulais savoir si mon courtier en ligne n'avait pas fait une faute en acceptant de me redonner la possibilité de spéculer et devait il consulte le fichier banque de France avant?

Merci de votre aide